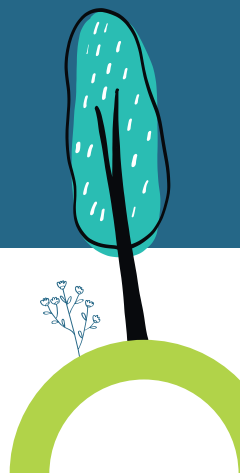




Info CHANTIER

RENATURATION du Foron du Chablais Genevois



Dans le cadre d'une coopération transfrontalière, le canton de Genève et le SM3A vont renaturer le Foron du Chablais Genevois.

D'ici au printemps 2026, un important chantier va être mené sur le cours d'eau. La protection contre les inondations du Foron sera améliorée et le passage des crues extrêmes moins soumis aux risques de débordements.

Un nouvel espace constitué de milieux naturels sera aménagé permettant de relancer un processus dynamique formant à terme une zone alluviale, propice à l'installation d'une belle biodiversité.

Enfin, un parc naturel, une passerelle et un réseau de chemins pédestres viendront accueillir les visiteurs dans ce nouvel écrin paysagé blotti au bord de l'Arve.

Durant la phase de chantier, la rotation des camions et des engins de chantier, ainsi que les nuisances sonores associées, pourront perturber la tranquillité du quartier.

Merci par avance pour la compréhension et la patience de chacun·e.

Les travaux s'échelonnent sur une période de 15 mois, avec différentes phases clés

- Phase préparatoire (2 mois) : abattage et défrichage, assainissement de sites pollués, démolition de serres.
- Phase de travaux hydrauliques (6 mois) : restauration dynamique du lit du cours d'eau et des berges, réalisation d'une zone alluviale, avec mares, zones humides et milieux secs.
- Phase de revalorisation écologique (4 mois) : semis et plantations indigènes.
- Phase d'aménagement paysager (3 mois) : construction d'une passerelle, aménagement d'un parc et de chemins pédestres.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter le SM3A au +33 4 50 25 60 14 ou l'Office cantonal de l'Eau au +41 22 546 74 52



Cet aménagement ambieux nécessite un investissement de 4 460 000€ HT ou 4 400 000 CHF équitablement réparti entre la France et la Suisse.

La part française est soutenue par :

- › l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- › le Département de la Haute-Savoie,
- › tous les habitants du bassin versant de l'Arve via la taxe GEMAPI.

La partie suisse est, quant à elle, financée par :

- › l'Etat de Genève (fonds de renaturation),
- › la Confédération.



Financeurs :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra